

Strasbourg, le 4 décembre 2013

Le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin
La Directrice du service de la validation des
acquis de l'expérience de l'Université de
Strasbourg

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés
de circonscriptions du premier degré

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER
Division du premier degré

Téléphone
03 88 45 92 44

Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Danielle HAUG
SVAE

Université de Strasbourg
Téléphone

03.68.85.86.00
Courriel

Danielle.haug@unistra.fr
Adresse

5 rue Schiller
67000 Strasbourg

Objet : Obtention du master Métiers de l'Éducation et de la Formation par
Validation des Acquis de l'Expérience

Nous avons le plaisir de vous annoncer le rapprochement de nos deux directions,
en vue de faciliter les démarches des enseignants du département du Bas-Rhin
qui souhaiteraient constituer un dossier de recevabilité pour l'obtention du master
Métiers de l'Éducation et de la Formation, ou d'un autre master délivré par
l'Université de Strasbourg.

Ces démarches comportent deux volets. Un volet concernant l'employeur, afin de
mobiliser son capital lié au Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) et un volet
concernant le Service Validation des Acquis de l'Expérience (S.V.A.E.) de
l'université.

I. Information concernant la prise en charge financière de cette démarche

Rappelons que depuis la circulaire n° 2011-202 du 14 novembre 2011, les
personnels enseignants bénéficient de la mise en œuvre du droit individuel à la
formation (D.I.F.), mesure s'inscrivant dans un cadre visant à un meilleur
accompagnement des enseignants durant leur carrière.

Les formations situées en dehors du plan de formation continue permettant
d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective notamment d'une
mobilité professionnelle, sont particulièrement visées par le droit individuel à la
formation.

Il était donc logique de faciliter l'usage du D.I.F. pour l'obtention de diplômes
universitaires et notamment l'obtention du master Métiers de l'Éducation et de la
Formation, qui est le master préparé par les étudiants se destinant à
l'enseignement dans le premier degré aujourd'hui.

Valider les acquis de son expérience professionnelle en vue de l'obtention d'un
diplôme universitaire nécessite un accompagnement, notamment
méthodologique, assuré par l'université (voir ci-dessous), qui a un coût de 1200 €. La
Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale
du Bas-Rhin accordera l'utilisation du droit individuel à la formation, afin de
contribuer le plus largement possible à la prise en charge de ce coût.

Pour ce faire, vous voudrez bien contacter le Bureau de la formation continue
(Division du premier degré, Peggy KREMPP-ARCHER).

II. Information concernant la validation des acquis de l'expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience est une autre voie d'accès au diplôme. Ce dispositif reconnaît que l'expérience permet d'acquérir des compétences et des savoirs au même titre que la formation.

La seule condition est d'avoir exercé, pendant une durée cumulée d'au moins trois ans à temps plein, une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec les compétences et connaissances développées par le diplôme visé.

La démarche se déroule en quatre étapes :

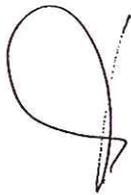
- Identification du diplôme le plus en rapport avec l'expérience
- Préparation d'un premier dossier pour vérifier la recevabilité et la faisabilité de la démarche
- Elaboration et rédaction d'un dossier VAE pour démontrer les compétences et connaissances acquises. Lors de cette étape, le candidat peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique et disciplinaire
- Entretien avec un jury constitué d'universitaires et de professionnels

Le jury décide de l'étendue de la validation. Ces dernières années, le taux moyen de validation totale à l'Université de Strasbourg est de 70 à 80%.

Les enseignants intéressés par la démarche sont invités à contacter le service VAE de l'université : 03 68 85 86 00 ou vae@unistra.fr.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les pages web du service VAE à cette adresse : <http://vae.unistra.fr>

La Directrice du S.V.A.E.



Danielle HAUG

Pour le Directeur académique,



L'Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint
Jean-Baptiste LADAIQUE